

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2012**

**A 20H30**

<b>Effectif légal</b>	<b>19</b>
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance</b>	<b>17</b>
<b>Absents</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 05 septembre 2012, s'est réuni le **jeudi 13 septembre 2012 à 20h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.  
Madame DA SILVA Lydie a été nommée secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENT(E)</b>	<b>EXCUSE(E)</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENT(E)</b>
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		x	M. LA VAULLÉE	
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		x	Mme AUBERTIN	
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMEN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 2012/051 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 – Approbation du Conseil Municipal du 26 juillet 2012
- N° 2012/052 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02  
Tarifs municipaux
- N° 2012/053 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2012/054 Finances locales – Divers – 07-10  
Projet de construction d'une bibliothèque-garderie  
Adoption du plan de financement prévisionnel de la bibliothèque
- N° 2012/055 Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07  
Enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare
- N° 2012/056 Finances locales – Divers – 07-10  
Construction d'une chaufferie bois  
Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel
- N° 2012/057 Commande publique – Marchés publics – Avenants – 01-01-02  
Avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une salle de convivialité
- N° 2012/058 Finances Locales – Divers – 07-10  
Attribution de subvention du Conseil Général des Vosges
- Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n°4 au Budget Principal

---

**Délibération n° 2012/051**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**  
**Approbation du Conseil Municipal du 26 juillet 2012**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès verbal de la séance du 26 juillet 2012.

---

Délibération n° 2012/052  
**Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02**  
**Tarifs municipaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, qui présente les tarifs municipaux relatifs à l'année scolaire 2012-2013 débattus en commission finances du 25 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE**, pour l'année scolaire 2012-2013, les tarifs municipaux suivants, applicables à compter du 1er octobre 2012 :

<b>DEPENSES</b>			
<b>Sorties pédagogiques par année scolaire et par élève de Pouxoux</b> attribuée sur la base d'une liste des élèves participant à la sortie établie par les écoles			5,50
<b>Crédits scolaires par année scolaire et par élève pour les classes de Pouxoux</b> école élémentaire (hors achat de livres et de consommables) école maternelle (compris consommables) crédit direction par école			42,00 38,00 150,00
<b>Bon scolaire</b> pour les élèves du 2ème degré jusqu'aux 16 ans de l'élève au 31 décembre de l'année			45,00
<b>Voyage linguistique</b> pour les élèves du 2ème et 3ème degré – par voyage			32,00
<b>Classe de mer/élève de Pouxoux</b>			48,00
<b>Classe environnement/élève de Pouxoux</b>			30,00
<b>Centres aérés</b> d'Arches et Eloyes par enfant, par jour, dans la limite de 20 jours			7,00
Bon d'achat <b>Saint Nicolas</b> /classe de maternelle			60,00
<b>Noël/élève :</b> - de l'école maternelle - résidant à Pouxoux pour l'école élémentaire			4,00
<b>RECETTES</b>			
<b>Mercredis récréatifs</b> (Participation famille) Enfants de Pouxoux Enfants de l'extérieur si activité à Pouxoux Enfants de l'extérieur si activité à l'extérieur Enfants du personnel communal			12,00 24,00 32,00 12,00
<b>Centre de loisir de Pouxoux</b> (Participation famille) Organisés par la commune de Pouxoux pour les enfants de Pouxoux Accueils sans repas pour les enfants souffrant d'allergie			12,00 10,00
<b>Garderie matin – midi – soir /H</b> <b>Aide aux devoirs/H</b> <b>Accueil sans repas / durée de l'accueil</b> élèves de Pouxoux (verte)/H tarif modulé : familles dont le quotient familial est < à 600 €/H			1,70 1,00
élèves extérieurs ( jaune)/H tarif modulé : familles dont le quotient familial est < à 500 €/H			3,40 3,00
<b>Restaurant scolaire (ticket)</b> Élèves de Pouxoux ( rose) tarif modulé  élèves de Jarménil (bleu) tarif modulé  élèves de l'extérieur (vert) tarif modulé	<b>prix du repas</b>	<b>garderie</b>	<b>total</b>
	2,05	1,70	3,75
	2,05	1,00	3,05
	1,65	3,40	5,05
	1,65	3,00	4,65
	3,85	3,40	7,25
	3,85	3,00	6,85

Délibération n° 2012/053

**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

**A** - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé les marchés et devis suivants :

1 – Requalification de l'impasse de la Gare :

avec l'entreprise TRB TRAPDID BIGONI pour un montant HT de 48 676,50 €

2 – Etablissement de plans topographiques couvrant les emprises de la rue sous le Bois :

avec le Cabinet Jean CLERGET pour un montant HT de 3 480,00 €

3 – Acquisition d'une photocopieuse XEROX :

pour un montant de 3 995,00 €HT

assorti d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans au forfait unitaire trimestriel de 19,50 €HT, un prix de page supplémentaire de 0,00459 €HT et des frais de gestion et de recyclage trimestriel de 10€HT

4 – Travaux chemin des Ecoliers :

avec l'entreprise RESO TP pour un montant HT de 19 536,80 €

**B** - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf. Cadastres
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
09/05/12	BLAUDEZ	Dominique	802 Rue de la Gare	x		AN 170
13/06/12	VMC Canton		Rue de la Gare		x	AN 360
30/06/12	ODILLE	Jean-Pierre	421 Rue du Fort	x		AH 26
30/06/12	MARCHAL	Lucette	540 Rue de la Gare	x		AN 184
05/07/12	BOULAY-AUBEL	Georges	179 Rue de la gare	x		AM 28 et 29
10/07/12	BICHOTTE	Jean-Marc	1264 Rue de la Gare		x	AS 85 (partie)
18/07/12	HATIER	Régis	Rue de Bazimpré		x	AB 235
18/07/12	SCI LA COULETTE		Lieudit « Les Sayches »		x	AO 66

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

**Délibération n° 2012/054**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Projet de construction d'une bibliothèque-garderie**

**Adoption du plan de financement prévisionnel de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2012/017 et 2012/050 relatives au projet de construction d'une bibliothèque-garderie. A la demande de la Direction

Régionale des Affaires Culturelles, la répartition des travaux a été recalculée sur la base des surfaces de plancher, plutôt que sur les surfaces hors oeuvre brute.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 4 abstentions : Madame Lydie DA SILVA, Messieurs Daniel REMY, Jean-Louis THOMAS, Jacques HUREL
- 3 voix contre : Madame Edith GREMILLET, Messieurs Damien SIBILLE, Jean HANTZ

**VALIDE** le budget prévisionnel de l'opération de construction de la bibliothèque suivant :

Travaux HT	320 750,35 €
Subvention Conseil Général	21 000,00 €
Subvention de l'Etat	47 849,00 €

---

### **Délibération n° 2012/055**

#### **Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07**

#### **Enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/006 du 16 mars 2012 relative à l'enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare.

Puis, il indique que les travaux sont estimés à 56 200 €TTC et qu'ils n'ont pas été financés au titre de la convention Environnement et Cadre de Vie.

La participation de la Commune s'élève à 40% du montant TTC des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité Des Vosges en date du 11 septembre 2008.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France Télécom
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- de réfection de chaussée
- de réfection des trottoirs.

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jean HANTZ
- 1 voix contre : Monsieur Jean-François BLUNTZER

**DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté, pour un montant de 56 200 €

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité Des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme de 22 480 €, représentant 40% du montant TTC des travaux.

---

**Délibération n° 2012/056**  
**Finances locales – Divers – 07-10**  
**Construction d'une chaufferie bois**  
**Approbation du projet d'investissement et du plan de financement**  
**prévisionnel**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel ci-dessous

**CHAUFFERIE BOIS**  
**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT**

DEPENSES		RECETTES		
<b>CONSTRUCTION</b>	641 952,49	<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
		Pôle des Fonds Européens – FEDER	88 960,00	13,86%
		Conseil Régional	140 000,00	21,81%
		Conseil Général	101 981,00	15,89%
		Adème	69 361,00	10,80%
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	241 650,49	37,64%
<b>TOTAUX</b>	<b>641 952,49</b>		<b>641 952,49</b>	<b>100,00%</b>

**PRECISE** que si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la commune de Pouxoux s'engage à augmenter d'autant sa participation.

---

**Délibération n° 2012/057**  
**Commande publique – Marchés publics – Avenants – 01-01-02**  
**Avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre relatif à la**  
**construction d'une salle de convivialité**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui rappelle le marché de maîtrise d'oeuvre, passé selon une procédure adaptée, signé avec :

- l'agence d'architecte Jean-Luc GERARD
- le bureau d'études JP ADAM
- le bureau d'études FLUID CONCEPT

Le forfait provisoire de rémunération s'établissait à 18 700 €HT, correspondant à une estimation des travaux de 200 000 €HT et un taux de rémunération de 9.35%.

Au terme de l'avant-projet, l'estimation prévisionnelle des travaux s'établit à 259 500 €HT. Il convient de régulariser un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Cet

avenant est justifié par une évolution du programme : augmentation de la surface, création d'avant-toits.

Estimation initiale du coût prévisionnel des travaux HT	200 000,00 €
Taux de rémunération	9.35 %
<b>Forfait provisoire de rémunération HT</b>	<b>18 700,00 €</b>
Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux HT	259 500,00 €
<b>Forfait définitif de rémunération</b>	<b>24 263,25 €</b>
<b>Montant de l'avenant</b>	<b>5 563,25 €</b>
% de l'avenant	29,75

Le Conseil Municipal, après délibération, et :  
- 1 abstention : Monsieur Daniel REMY

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 5 563,25 €HT au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une salle de convivialité signé avec :

- l'agence d'architecte Jean-Luc GERARD
- le bureau d'études JP ADAM
- le bureau d'études FLUID CONCEPT

fixant ainsi le montant définitif d'honoraires à 24 263,25 €HT, à régler aux mandataires conformément à la grille de répartition des rémunérations jointe en annexe

**VALIDE** l'avant-projet pour un montant de travaux revalorisé à 259 500 €HT.

---

**Délibération n° 2012/058**

**Finances Locales – Divers – 07-10**

**Attribution de subvention du Conseil Général des Vosges**

**Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01**

**Décision modificative n°4 au Budget Principal**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général a accordé une subvention de 19% pour la part bois des travaux de construction de la salle de convivialité, dans le cadre de son programme « Economies d'énergie, Grenelle de l'Environnement ». La base subventionnable s'établit à 118 925 €HT, la subvention s'élève donc à 22 596 €.

Or, cette subvention était prévue au Budget Primitif 2012 pour un montant de 42 390€. Il convient de prendre une décision modificative afin de constater cette diminution de ressources budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND NOTE** de l'attribution d'une subvention par le Conseil Général des Vosges d'un montant de 22 596 €, correspondant à 19% de la part bois des travaux de construction de la salle de convivialité, soit 118 925€HT

**VOTE** la décision modificative n° 4 suivante au Budget Primitif Principal :

Recettes – Programme 249 Salle de convivialité – Article 1323 Subventions du  
Département

– 19 794,00 €

Dépenses – Programme 249 Salle de convivialité – Article 2313 Constructions

- 19 794,00 €

---

**Transmis en Préfecture le 14 septembre 2012      Affiché le 17 septembre 2012**

---